

Locqueltas (Le bourg)

Dans cet ancien village, à présent le centre-ville de la Trinité, deux branches familiales ont vécu : les LE VALER et les LE MOUROUX-MONSART.

Fils de François (n°1372), Philippe LE VALER et Jacquette LE MAU (n°686-687) vivent à Locqueltas après leur mariage vers 1668. Ils ont au moins six enfants, qui sont notamment filleuls de Louis (n°682), Anne, Marie LE BAGOUSSE, Jean, Philippe, Vincent (n°642) GOUZERH, Michelle LE LOGEO (n°683), des proches villages de Kerivelen et Kerispert. Seules quatre filles parviennent à l'âge adulte : Marie née en Février 1671, Michelle née en Mars 1673, une autre Marie (n°343) née le 6 Décembre 1679, et Vincente née en Mars 1685. La seconde Marie a pour parrain François GUILLOTO et marraine Marie MARY. Vers 1696, les deux aînées sont mariées respectivement à Maurice et Guillaume LE TALHOUEDDEC, frères originaires de PLOEMEL. Une dot de 360L est promise à Marie. En Octobre, cette dernière est associée avec son père au congément d'une tenue à Kerivelen en LA TRINITE, sans doute pour héberger son foyer. Elle n'a qu'une fille, Marguerite née en Mars 1698, avant son décès prématuré en Septembre 1700. Maurice se remarie aussitôt en Juillet suivant avec Elisabeth CAILLOCE. Michelle LE VALER meurt aussi jeune, laissant veuf Guillaume LE TALHOUEDDEC. En 1701, pendant quelques mois, son père Philippe prête 150L à la famille LE BAYON du Petit Kerdrain en CARNAC.

6E2279 - Jacques LE MALIAUD - 29/08/1701

Quittance

Philippe LE VALER de Locqueltas en CARNAC a touché 150L de Pierre JANNOT x Perrine LE BAYON, fille de Pierre LE BAYON x Vincente RIO du Petit Kerdren en CARNAC, suite à l'acte passé devant Jacques HENRY, NR, depuis les 4 à 5 mois derniers...

Le 16 Février 1702, la seconde Marie LE VALER épouse Joseph TANGUY (n°342-343) de Kerhino, en présence de son père, son oncle Jean LE VALER, Mathieu TANGUY, frère de Joseph, Julien LE PORT [x Marie TANGUY, tante ?]. Le couple reste à Locqueltas, où naît leur fille Marie TANGUY (n°171) le 30 Octobre 1703, avec pour parrain Louis LE LAMER, pour marraine Marie LE LAYEC. L'exploitation n'est apparemment pas très grande, mais une paire de boeufs et une jument sont quand même dans la crèche. De plus, Joseph TANGUY élève trois couples de pigeons, alors que les colombiers sont réservés aux seigneurs, et pratique l'apiculture avec trois ruches. Les activités annexes sont le classique filage du lin avec un dévidoir, la chasse avec un vieux fusil, la forge avec un socle, un marteau, des ferrailles, la pêche à pied avec une petite fourche. La famille vit modestement mais correctement dans une maison composée de deux pièces, où se répartissent deux lits et un coffre. Deux petits plats en faïence se remarquent dans la cuisine, à côté d'une importante réserve de beurre et d'un peu de sel. Pour ses vêtements, Joseph TANGUY dispose notamment d'une paire de soulier et d'un chapeau de bonne valeur.

Le 23 Août 1706, après quatre ans de mariage, Marie LE VALER s'éteint. Elle est âgée que de 26 ans. Elle est inhumée en présence de son père et de Pierre LE GLOAHEC, Jean CONQUER, Jean HURTAUT. En Janvier suivant, sa soeur Vincente épouse François RIO, originaire d'ERDEVEN. Leur père Philippe LE VALER meurt à son tour le 7 Avril 1710, âgé de 66 ans. Assistent à son enterrement Pierre LE BAYON, Maurice et Guillaume LE TALHOUEDDEC, Joseph TANGUY. Le mois suivant, le 19 Mai, ce dernier acquiert pour 345L un quart des édifices de la tenue de Locqueltas à François RIO et Vincente LE VALER. Il ne profite guère longtemps de son acquisition, puisqu'il meurt à son tour le 22 Janvier 1711 à Kerlescan. Son frère Mathieu TANGUY, Mathieu LE ROUZIC, Nicolas BELLEGO, Julien LE DANTEC sont présents aux obsèques. Quatre jours plus tard, le premier est nommé tuteur de sa jeune nièce Marie TANGUY. Le mois suivant, l'inventaire des biens mobiliers s'élève à la somme de 123L, comprenant les récoltes restantes.

B5555 - Largouet /s Auray - 26/01/1711

Décret de tutelle

Il est recherché un tuteur à Marie TANGUY, 6 ans, fille des défunts Joseph TANGUY et Marie LE VALLER.

Témoins paternels

- 1- Gilles LE GOUAR de Kerguivan en CARNAC, beau-frère au père.
- 2- Jean GOUZERH de Kerispert en CARNAC, beau-frère au père.
- 3- Mathieu GOUZERH de Kerispert en CARNAC, oncle par alliance.
- 4- Joseph TANGUY de Kerdren Bras en CARNAC, cousin germain au père.
- 5- Nicolas TANGUY de Glenac en CARNAC, cousin germain au père.
- 6- Yves LE ROUZIC de Kergroix en CARNAC, cousin germain au père.

Témoins maternels

- 1- François RIO de [...] en CARNAC, beau-frère à la mère.
- 2- Jean LE VALLER de Kerguillay en CARNAC, oncle à la mère.
- 3- Julien LE ROLLE de Kervinio en CARNAC, oncle à la mère.
- 4- Laurent MARY de Kerguillay en CARNAC, cousin germain à la mère.
- 5- [...] LE ROLLE de Poulouarel en CARNAC, cousin germain à la mère.

Ils nomment Mathieu TANGUY tuteur de la mineure.

B5602 - Largouet /s Auray - 21/02/1711 (Scellées le 24/01/1711)

Inventaire après décès de Joseph TANGUY à Locqueltas en CARNAC

A la requête de Mathieu TANGUY de Kerinau en CARNAC,
tuteur des enfants mineurs des défunts Joseph TANGUY et Marie LE VALLER

Priseurs : Henry LE SAUX de Kerguillay et Vincent GOUZERH de Kerivelen en CARNAC.

Témoins : Yves GOUZERH de Locqueltas, Vincent RIO de Kerinau en CARNAC.

MEUBLES (7L 16s - 6.3%)

1 lit complet.....	3L	
1 autre lit	2L	10s
1 coffre sans clé (SCEAU)		8s
1 trépied.....		8s
1 vieux banc		8s

LINGES ET VETEMENTS (5L 17s - 4.7%)

2 hauts-de-chausses de laine	1L	5s
1 vieux manteau		10s
1 manteau de laine (au grenier).....	1L	
1 brosse.....		12s
2 justaucorps et 1 chemise de toile		15s
1 chapeau.....		15s
1 paire de soulier.....	1L	

USTENSILES DE CUISINE (7L 14s 6d - 6.3%)

2 bassins d'airain	2L		2 petits plats de fai ence		2s 6d
1 autre petit bassin		15s	3 écuelles et 2 cuillères de bois		1s 6d
1 failly poêle grasse		1s	1 botte et 1 demi pot de beurre	3L	10s
2 jades de bois avec 1 passoire.....		3s 6d	1 petit charnier avec un peu de sel.....		12s
1 buye		1s	1 mée à pâte.....		8s

MATERIELS ET OUTILS AGRICOLES (13L 12s 6d - 11.0%)

1 charrette de bois	3L	15s	3 fléaux.....		3s
1 charrue ferrée.....		10s	1 socle et 1 marteau de fer.....	1L	5s
1 offe à lande avec 2 pilons et 2 hacherons .	2L		3 faucilles		10s
2 piquets		6s	1 dracq.....		3s
3 cribles.....		4s	3 bouts de corde		5s
3 fourches de fer.....		10s	1 petite fourche à pêcher.....		2s 6d
1 tranche		8s	1 failly fusil		10s
1 êtrepe		8s	1 dévidoir		2s
2 pelles de fer.....		10s	Plusieurs vieilles ferrailles		15s
1 râteau et 1 croc de fer		8s	1 bout soullé.....		5s
1 scie et 1 herminette		4s	1 joug avec ses liens.....		6s

ANIMAUX (47L 8s - 38.6%)

1 jument avec son panneau	4L	10s	3 couples de pigeon.....		15s
2 boeufs	36L		3 ruches		3s
1 vache.....	6L				

PRODUITS AGRICOLES (40L 15s -33. %)

Les marnies chaudes		10s	1 perrée d'avoine	2L	10s
La paille.....	3L		2 perrées 1/2de seigle.....	12L	10s

La Trinité sur Mer

Le foin	8L	5 quarts de mil.....	8L	10s
Le chanvre et le lin	3L	5s	1 perrée de son de mil avec la poche.....	10s
Environ un quart de graine de lin	1L	Environ un quart de poix.....	1L	
<u>TOTAL GENERAL : 123L 3s</u>				

BATIMENTS

Maison à feu - Chambre - Grenier - Crèche

PAPIERS

Acte d'acquêt du 19/05/1710 d'un quart des édifices de la tenue de Locqueltas par le défunt TANGUY de François RIO et femme pour la somme de 345L, au rapport de MESNAYES, NR à Auray.

Le 12 Février 1711, Maurice LE TALHOUEDDEC meurt à son tour. Son frère Guillaume est nommé tuteur de sa nièce Marguerite¹¹, alors âgée de 13 ans et fille de Marie LE VALER l'aînée. Quelques mois plus tard, en Octobre, il réclame 120L à Mathieu TANGUY, tuteur de sa nièce Marie TANGUY. Mathieu tente de reconsidérer cette somme, mais est obligé de payer 30L en raison d'un ancien jugement de Largouet de Juillet 1710. Alors que la famille LE VALER est en grande partie décimée, ce règlement de compte paraît irréaliste.

6E2288 - Minutes Jacques LE MALLIAUD - 25/10/1711

Témoins

- Guillaume LE TALHOUEDDEC x + Michelle LE VALLER et tuteur des mineurs de Maurice LE TALHOUEDDEC son frère, de Kerallun en PLOEMEL.

- Mathieu TANGUY, tuteur des mineurs de Joseph TANGUY et femme, de Kerinau en CARNAC.

Paiement

Guillaume LE TALHOUEDDEC réclame le paiement de 120L à Mathieu TANGUY. Celui-ci répond qu'en avancement d'hoiries 360L ont déjà été touchées par Guillaume LE TALHOUEDDEC. Cependant un jugement de Largouet du 13/07/1710 le condamne à payer 30L en compensation de 90L restants. Cette somme de 30L est donc payée à Guillaume LE TALHOUEDDEC.

Orpheline de mère à trois ans, de père à cinq ans, Marie TANGUY est donc élevée à Kerhino chez son oncle paternel Mathieu. Agée de 21 ans, elle est mariée en Février 1725 à François KERSERHO (n°170) de Kerivelen, qu'elle rejoint dans son village. La tenue de Locqueltas semble alors revenir à son oncle paternel Jean GOUZERH, marié à Anne TANGUY et venant de Kerispert.

B5558 - Largouet /s Auray - 17/01/1725

Décret de mariage

Marie TANGUY 22 ans, f. Joseph (+) et Marie LE VALLER (+) de Locqueltas en CARNAC, & François KERSERHO f. François et Anne LE BAGOUSSE de Kerivelen en CARNAC.

Témoins paternels

1- Mathieu TANGUY de Kerinau en CARNAC, oncle et tuteur.

2- Jean GOUZERH de Locqueltas en CARNAC, oncle par alliance.

3- Gilles LE GOUAR de Kergrim en CARNAC, oncle.

4- Jean TANGUY de Kerdru Bras en CARNAC, cousin germain.

6- Marc LE GALLO du Sach en ERDEVEN, cousin germain.

Témoins maternels

7- René LE VALLER de Poul Crach en LOCMARIAQUER, cousin germain.

8- Mathieu TANGUY de Kerjean en CARNAC, parent au 1/3 degré.

9- Pierre GUILLAM de Locqueltas en CARNAC, parent au 1/3 degré par alliance.

10- Vincent TANGUY de Keroch en LOCMARIAQUER, parent au 1/3 degré par alliance.

11- Joseph TANGUY de Kerjean en CARNAC, parent au 1/3 degré par alliance.

12- Joseph HERVE de Kerogel en CARNAC, bienveillant et ami.

-oOo-

¹¹ Elle décédera en Avril 1718, à l'âge de 20 ans.

Mariés vers 1657, Jean LE MOUROUX et Perrine LE BAGOUSSE (n°1332-1333) vivent aussi à Locqueltas. Leur exploitation compte au moins deux hectares de terres labourables, principalement cultivées sous froment. Les landes sont sans doute assez importantes, car les outils agricoles sont nombreux avec notamment deux charrues, sept fourches, six faucilles, cinq fléaux. La culture du chanvre est également bien pratiquée avec un braie, deux dévidoirs, six poupées. Jean LE MOUROUX s'intéresse aussi à la chasse avec son fusil et surtout à la pêche avec trois filets à sardine et un lancier. Toutefois, il ne semble pas posséder de chaloupe à lui seul ou en copropriété. L'étable abrite sept bovins dont une paire de boeufs. La maison comprend deux pièces où se répartissent une table, deux lits et trois coffres. Dans la cuisine, seul un plat en étain est remarquable, tandis que plusieurs ustensiles sont en mauvais état, notamment des bassins en airain. La garde-robe est plus attrayante, avec notamment un manteau vert façon de Flandre, deux autres manteaux, huit chemises. Le couple a au moins six enfants jusqu'en 1679. Le 28 Mai 1681, Jean LE MOUROUX meurt, laissant à sa veuve au moins trois enfants mineurs : Vincent (n°666), François et Jacqueline. La tutelle est décrétée le 9 Juin à la juridiction de Largouet (B5549). Le lendemain, les biens mobiliers sont inventoriés pour la somme de 231L, dont 93L pour le bétail (40%) et 36L pour les filets.

B5576 - Largouet /s Auray - 10/06/1681

*Inventaire après décès de Jean LE MOROUX
de Locqueltas en CARNAC*

A la requête de Perrine LE BAGOUSSE, veuve et tutrice (en marge : Jean LE MOUROUX tuteur).
Priseurs : Julien LE ROUZIC du Grand Kerdren et Guillaume LE RUNIGO de Locqueltas en CARNAC.
Témoins : Jean CREABOT de Kergroix et Henri LE BAGOUSSE de St Colomban en CARNAC,
parents et alliés des mineurs.

MEUBLES (19L 5s - 8,3%)

Au logis à feu :

1 table close en bois de chêne	2L
1 charlit en bois de chêne, sa couette de balle, sa couettil de toile, 2 linceuls de réparaon,	
1 berne d'étoupe	4L 10s

En une petite chambre au bout du logis à feu :

1 charlit en bois de frêne, sa couette de balle, sa couettil de toile, 2 linceuls de réparaon et 1 berne.....	6L
1 petite armoire en bois de chêne faite d'un coffre à clé et clavure	2L 10s
1 grand coffre en bois de chêne à l'antique sans clé ni clavure	2L
1 vieux coffre en bois sans clé ni clavure effoncé.....	15s
1 petit banc de 4 planches à clé et clavure.....	1L 10s

LINGE ET VETEMENTS (24L - 10,4%)

1 manteau vert, façon de Flandre.....	3L
1 cotillon de serge de Caen bleu, 1 camisole d'inquart, 3 paires de brassières de carizé rouge,	
1 paire de baguette blanche.....	5L
1 manteau de bure gris	5L
1 justaucorps et 1 camisole d'inquart	3L
2 linceuls de toile de lin, 2 serviettes.....	2L 10s
3 chemises de toile de chanvre à usage d'homme	1L
5 chemises de toile de chanvre à usage de femme.....	2L 10s
1 camisole de revêche, 1 chapeau et 1 bonnet ou carapousse.....	1L
1 vieux manteau doublé de toile.....	1L

USTENSILES DE CUISINE (20L 10s - 8,9%)

1 maie à pâte en bois de fouteau	2L
1 charnier en bois de châtaignier.....	2L
1 pot de fer du port d'un seau et 1 trépied.....	2L 10s
1 poêle grasse rapiécée au fond.....	10s
1 bassin d'airain du port de 2 seaux d'eau	3L 10s
1 petit bassin d'airain du port d'environ un seau d'eau rapiécé	2L
7 écuelles de bois et cuillères, 2 jades de bois et la passoire à lait.....	12s
7 pots de terre à lait et à fontaine.....	8s
1 rangeot de douvelle et 1 seau à puiser l'eau	8s
1 plat d'étain	12s
1 grand bassin d'airain d'environ 6 seaux d'eau rapiécé.....	6L

La Trinité sur Mer

<u>MATERIELS ET OUTILS AGRICOLES (70L 5s - 13,2%)</u>	
1 charrette de bois non ferrée au cardy	9L
2 charrues complètes garnies de fer, roue et roullets au grenier.....	4L 10s
2 civières à bras, 4 fourches de bois, 1 râteau, 1 roseau.....	15s
6 faucilles à scier le blé et pour trier le glé usé.....	15s
5 fléaux à battre les grains	10s
2 sarcloirs de fer.....	2s
2 étrèpes de fer, l'une plus que mi-usée	2L 10s
3 houettes de fer, 1 tranche	1L 10s
3 fourches de fer à trois doigts, 1 croc de fer.....	1L 15s
2 râteaux à dents de fer	10s
1 petite offe à piler la lande, ses pilons et hacheraux.....	1L
1 hache, 1 herminette à tête de fer.....	15s
2 escabeaux en bois et 1 pelle	6s
1 pelle de fer.....	15s
6 cercles de fer et 3 petites barres.....	1L 10s
2 tarières, 2 vilebrequins	6s
1 vieux fût de barrique.....	8s
1 planche de sapin, 2 barils et 1 bouteille	15s
5 ruches de paille, 1 panier de clisse.....	7s
2 crubles, 1 sac	5s
3 poupées de chanvre	3s
4 torches de chanvre	10s
1 braie de bois à broyer filasse, 1 brousse à dents de fer.....	1L 3s
2 dévidoirs	4s
1 mesure d'un quart	6s
<u>ACTIVITES NON AGRICOLES (39L 15s - 17,2%)</u>	
3 filets à sardines, 1 lancier.....	36L
1 petit fusil de 3 pieds de long	3L 15s
<u>ANIMAUX (93L - 40,3%)</u>	
2 boeufs, l'un poil noir, l'autre châtain	60L
3 vaches dont 2 poil rouge, 1 autre poil noir, et 1 génisse d'un an, 1 veau de cette année.....	31L 10s
7 poules	1L 10s
<u>PRODUITS AGRICOLES (4L - 1,7%)</u>	
22 écheux de fil de chanvre et réparon.....	2L
8 écheveaux de fil de chanvre blanchi.....	2L
2 perrées de seigle mesure d'Auray	NC
2 truellées de froment rouge.....	NC
<u>BLES EN TERRE</u>	
2 jx sous froment rouge - 1/3l sous mestillons (méteil), froment et seigle	
Environ 1 jl sous avoine - 1/3l sous mil.	
<u>BATIMENTS</u>	
Logis à feu - Petite chambre à côté - Grenier - Cardy - Etable	
<u>TOTAL GENERAL : 231L</u>	

Né le 9 Janvier 1661, Vincent LE MOUROUX (n°666) est filleul de Vincent LE BAGOUSSE et de Marguerite TREVEGAT. Il devient matelot. Le 18 Février 1683, il épouse à Carnac Marie LE GALUDEC (n°666-667), originaire de PLOUHARNEL. Leurs principaux témoins sont Julien LE DANTEC, Pierre LE BIDEAU et Vincent CAILLOCE. Au moins sept enfants naissent à Loqueltas. Ils ont notamment pour parrains et marraines Jacqueline, François LE MOUROUX, Jean, Vincent (n°642), Anne GOUZERH, Sébastienne TANGUY, Maurice LE TALHOUEDDEC... L'aînée Madeleine (n°333), née le 5 Août 1686, est filleule de Mathieu TANGUY et Madeleine LE BAYON. Le 22 Janvier 1709, Vincent LE MOUROUX acquiert la totalité du patrimoine familial, en réglant seulement 90L à sa soeur Jacqueline, du bourg de CARNAC. Leur frère François était mort vers 1701. Le 23 Juin suivant, leur mère Perrine LE BAGOUSSE s'éteint auprès de Vincent, qui s'occupait de sa pension.

6E2282 - Minutes Jacques LE MALLIAUD - 22/01/1709

Témoins

- Jacquette LE MOUROUX du bourg de CARNAC.
- Vincent LE MOUROUX x Marie LE GULLUDEC de Locqueltas en CARNAC.
Les dits LE MOUROUX enfants de + Jean et Perrine LE BAGOUSSE.

Biens

Portions de droits mobiliers et immobiliers de la succession de Jean LE MOUROUX, échus de Perrine LE BAGOUSSE, en quelques parts et endroits qu'ils soient situés sans rien réserver.

Subrogation

Vincent LE MOUROUX acquiert par subrogation de sa soeur, les dits biens pour 90L qui seront payés d'ici trois ans sans intérêt. Il libère sa soeur de toute dette dépendant de la succession et de toute pension de leur mère du temps passé et à venir.

Le 29 Janvier 1715, Vincent LE MOUROUX marie sa fille Madeleine à Mathieu MONSART (n°332-333), paludier du proche village de Kerivelen. La cérémonie se déroule notamment en présence d'Antoine MONSART frère et Jean GUILLOTO beau-frère de Mathieu. Vincent réserve une pièce au nouveau couple dans sa modeste maison de Locqueltas. Il n'y est aménagé qu'une table, un lit et un petit banc-coffre. Les ustensiles de cuisine sont réduits. Les outils agricoles ne servent qu'au petit jardinage. Un dévidoir permet le filage. Dans une étable, une vache fournit le lait indispensable. Dans cet environnement, l'aîné François MONSART (n°166) naît le 6 Novembre 1711, ayant pour parrain François LE MOUROUX et pour marraine Vincente MONSART. Quatre autres enfants naissent, étant filleuls en particulier de Joseph et Marie MONSART, Marie, Jean, Jacquette, Sébastien LE MOUROUX, tous oncles et tantes. Début Décembre 1726, Mathieu MONSART disparaît en mer. Deux semaines plus tard, sa veuve Madeleine LE MOUROUX est nommée tutrice de leurs deux enfants mineurs, François 15 ans et le benjamin Louis âgé de seulement six mois. Le grand-père Vincent LE MOUROUX est présent au conseil de famille. Peu après, l'inventaire des biens mobiliers s'élève à 45L 16s.

B5558 - Largouet /s Auray - 16/12/1726

Décret de tutelle

Madeleine LE MOUROUX, veuve de Mathieu MONSART, décédé en mer depuis 15 jours environ, de Locqueltas en CARNAC, déclare lui rester deux enfants mineurs à savoir François 10 ans et Louis 6 mois.

Témoins paternels

- 1- Jean GUILLOTO de Kerdual en CARNAC, beau-frère du défunt.
- 2- Jean LE BAYON de Kervourden en CARNAC, beau-frère du défunt.
- 3- Joseph MONSART de Kerivelen en CARNAC, frère du défunt.
- 4- Vincent TANGUY de Kerroch en LOCMARIAQUER, parent au ¼ degré aux mineurs.

Témoins maternels

- 5- Vincent LE MOUROUX de Locqueltas en CARNAC, père à la veuve.
- 6- Joseph HERVE de Kerogel en CARNAC, parent au 1/3 degré par alliance aux mineurs.
- 7- Jacques GOUZERH de Kerdual en CARNAC, idem.
- 8- Mathieu LE BONNEC de Kerlan en CARNAC, idem.
- 9- François LE GLOUAHEC de Kerdual en CARNAC, idem.

Ils nomment Madeleine LE MOUROUX tutrice de ses enfants.

B5613 - Largouet /s Auray - 19/12/1726

Inventaire après décès de Mathieu MONSART de Locqueltas en CARNAC

A la requête de Madeleine LE MOUROUX, sa veuve et tutrice de leurs enfants.

Commis au greffe : Jean COURILLOUX

Priseurs : Mathieu TANGUY de Kerinau et Jean LE BAGOUSSE de Kernours en CARNAC.

MEUBLES (9L 10s - 20,8%)

1 table close 2L
 1 lit, sa couette de balle, 2 linceuls 6L
 1 petit banc (SCEAU) 1L 10s

LINGES ET VETEMENTS (13L - 28,4%)

2 linceuls et 1 barre 2L
 2 vestes, 1 culotte 9L
 3 chemises 2L

USTENSILES DE CUISINE (4L 11s - 9,8%)

1 bassin d'airain, 1 trépied 2L 10s
 1 poêle grasse 1L 5s
 4 écuelles, 1 ribot, 1 passoire à lait, 1 plat ... 10s
 3 ruches de paille 6s

TOTAL GENERAL : 45L 16sOUTILS AGRICOLES (4L 15s - 10,4%)

1 pelle, 1 fourche, 1 scie, 1 herminette 2L 10s
 3 planches et autres boisages 2L
 1 dévidoir 5s

PRODUITS AGRICOLES (5L - 10,9%)

Le fourrage dans le grenier 4L 10s
 2 écheveaux de fil 10s

ANIMAUX (9L - 19,7%)

1 génisse 9L

BATIMENTS

Chambre - Grenier - Etable

Le 9 Septembre 1728, presque septuagénaire et sans doute veuf, Vincent LE MOUROUX meurt à Locqueltas. Son corps est enterré le 10 en présence de Jean LE MOUROUX, Mathieu TANGUY, François KERSERHO. Dix ans plus tard, le 4 Février 1738, son petit-fils François MONSART (n°166), matelot de 21 ans, épouse Vincente DANNIC, 19 ans. Mais celle-ci meurt trois ans plus tard fin Août 1741. Leur unique fille Marie meurt aussi en bas-âge. François reste longtemps veuf avant d'épouser en secondes noces Marie LE PORT (n°167), de Kerlan en CARNAC, veuve de Jean BERNARD. La cérémonie a lieu le 7 Février 1747 en présence de François GUILLOTO, Ambroise LE PORT frère de l'épouse, Mathieu JANNO, Grégoire LE CORVEC, tous laboureurs. Le 24 Janvier suivant, Anne (n°83) naît avec pour parrain son oncle Louis MONSART. Agé de 21 ans, décrété de justice, ce dernier se marie cinq jours plus tard, avec Hélène SILVESTRE. Le couple a aussi une fille, Marguerite née en Mars 1749.

B5561 - Largouet /s Auray - 11/01/1748

Décret de mariage

Louis MONSARD, 23 ans, f. Mathieu (+) et Madeleine LE MOUROUX de Locqueltas en CARNAC,
 & Hélène SILVESTRE f. Pierre (+) et Nicole BELLEGO de Penhouet en CARNAC.

Témoins paternels

- 1- François MONSARD de Locqueltas en CARNAC, oncle.
- 2- Joseph MONSARD de Kerivelen en CARNAC, oncle
- 3- Jean LE BAYON de Kervourden en CARNAC, oncle par alliance.
- 4- Joseph KERSERHO de Kerivelen en CARNAC, parent au ¼ degré.
- 5- François KERSERHO de Kerivelen en CARNAC, parent au ¼ degré.
- 6- François GUILLOTO de Loqueltas en CARNAC, parent au ¼ degré.

Témoins maternels

- 7- Sébastien LE MOUROUX de Kermarquer en CARNAC, oncle.
- 8- Sébastien LE MOUROUX de Kermarquer en CARNAC, cousin germain.
- 9- François GUILLOTO de Loqueltas en CARNAC, parent au ¼ degré.
- 10- Grégoire LE NAVIOUX de Kerispert en CARNAC, parent au ¼ degré.
- 11- Jean LAUTRAM de Kerispert en CARNAC, parent au ¼ degré.
- 12- Charles GOUZERH de Kerivelen en CARNAC, parent au ¼ degré.

Les deux frères MONSART vivent auprès de leur mère Madeleine LE MOUROUX, à qui appartient la maison et les meubles principaux. François ne possède en propre qu'une armoire, deux coffres, une vache, quelques récoltes. Sa garde-robe est par contre impressionnante. Pour lui-même, il dispose de six chemises, un gilet bleu, une culotte bleue, trois vestes brunes, une paire de bas, un chapeau... Sa femme Marie LE PORT a le choix entre 21 chemises, trois corsets, trois jupes, huit tabliers dont deux en étamine, deux manteaux, 21 coiffes, un mouchoir en soie. Les couleurs sont ici plus variées avec du rouge, du noir, du vert, du bleu. La vie commune à Locqueltas est éphémère. A environ une année d'intervalle, les deux frères MONSART meurent, Louis à 25 ans le 30 Mars 1752, François à 36 ans le 18 Février 1753. Ce dernier est inhumé en présence de Laurent LE RUNIGO son neveu et Jean LE DRIAN. Le 5 Mars suivant, sa veuve Marie LE PORT est nommée tutrice de leur unique fille Anne. L'inventaire mobilier s'élève à 148L, dont plus de 53L pour la garde robe ! Louis MONSART laisse aussi orpheline sa fille unique Marguerite¹².

B5562 - Largouet /s Auray - 05/03/1753

Décret de tutelle

Il est recherché un tuteur à Anne MONSARD, fille de Marie LE PORT et François MONSARD, ce dernier mort à la Trinité en CARNAC depuis les 15 jours derniers.

Témoins paternels

- 1- Joseph MONSARD de Kerivelen en CARNAC, paludier et oncle du père de la mineure.
- 2- Ambroise GOUZERH de Kervourden en CARNAC, oncle du père.
- 3- Sébastien LE MOUROUX de Locqueltas en CARNAC, oncle du père.
- 4- François KERSEHRO de Kerivelen en CARNAC, cousin germain du père.
- 5- Pierre GUILLAM de Kerlescan en CARNAC, parent au 1/3 degré à la mineure.
- 6- Etienne MOINSON du Moustoir en CARNAC, cousin germain du père par alliance.

Témoins maternels

- 7-Louis CAILLOCE de St Laurent en PLOEMEL, oncle de la mineure par alliance.
- 8- Pierre DRIAN de Kerguillay en CARNAC, cousin germain de la mère.
- 9- Jean DRIAN du bourg de CARNAC, cousin germain de la mère.
- 10- Henry LE CORVEC du Fetanio en CARNAC, cousin germain de la mère.
- 11- Louis LE PORT de Keraudran en LOCMARIAQUER, cousin germain de la mère.
- 12- François ERDEVEN de Kerousse en CARNAC, parent au ¼ à la mineure par alliance.

Ils nomment Marie LE PORT tutrice de ses enfants.

B5635 - Largouet /s Auray - 10/03/1753

*Inventaire après décès de François MONSART
à Locqueltas ou La Trinité en CARNAC*

A la requête de Marie LE PORT, sa veuve et tutrice de son enfant mineur.

Commis-juré au greffe : Pierre HERVE de St Gildas d'Auray, rue de l'Hôpital.

Priseurs : Saturnin RIO du bourg, Grégoire LE NAVEOUX de La Trinité en CARNAC.

Témoins : Joseph MONSARD de Kerevelen et Pierre DRIAN de Kerguillay en CARNAC.

MEUBLES (14L 15s - 10%)

1 armoire à deux battants fermant à clé et à clavure	12L
1 petit coffre	1L 15s
1 autre coffre	1L

LINGES ET VETEMENTS (78L 15s - 53,2%)

1 jaquedenne de toile	15s	1 manteau vert	6L
1 vieille jaquedenne	10s	1 manteau vert	6L
1 jaquedenne incard blanc	15s	1 corset rouge et 2 jupes bleues	9L
2 jaquedennes et 2 tabliers	5L	1 corset noir et 1 jupe verte.....	3L
2 tabliers de toile	1L 10s	1 corset rouge avec manches vertes et 2 chemises brunes avec les manches vertes	4L 10s
1 tablier de serge brune	15s	1 chemise à femme.....	10s
1 tablier en étamine	1L 10s	8 chemises à femme.....	4L
1 tablier en étamine noir et 1 en toile	2L	12 chemises à femme.....	5L
1 gilet bleu.....	1L 10s	1 mouchoir de soie	1L 10s
1 chapeau	10s		

¹² Décret de tutelle de Marguerite MONSART le 17/04/1752 (B5562 - Largouet /s Auray).

La Trinité sur Mer

2 vestes brunes	4L	9 coiffes avec la panne	2L
4 chemisiers à homme.....	1L 10s	12 coiffes.....	3L
1 chemise à homme	1L	1 restant de toile de réparaon	1L 10s
1 vieille chemise.....	5s	4 autres toiles de lin	4L
1 paire de bas	1L	1 point de toile	5s
1 culotte bleue et 1 veste incard brun.....	6L	(Homme : 28L 10s - Femme : 50L 5s)	
<u>USTENSILES DE CUISINE (15s - 0,5%)</u>			
1 bassin de fer.....			15s
<u>ANIMAUX ET PRODUITS AGRICOLES (53L 15s - 36,3%)</u>			
1 vache.....			12L
1 tiercon.....			10s
1 minot de froment			5L 5s
3 perrées de seigle.....			36L
<u>TOTAL GENERAL : 148L</u>			
<i>Le surplus des biens à Locqueltas appartient à Madeleine LE MOUROUX, belle-mère de Marie LE PORT.</i>			

L'année suivante, le 5 Septembre 1754, Marie LE PORT meurt à son tour à l'âge de 42 ans. Pierre et Jean LE DRIAN, Albin LE GLOAHEC assistent aux obsèques. Onze jours plus tard, Etienne MOINSON, cousin germain du père du Moustoir en CARNAC, est nommé second tuteur d'Anne MONSARD, alors âgée de six ans. Le 18 Février 1758, la grand-mère Madeleine LE MOUROUX s'éteint âgée de 71 ans. Son corps est enterré le 20 en présence de son neveu François LE MOUROUX de Kermarquer, Etienne MOINSON du Moustoir, Mathieu TANGUY de Kerinau.

B5562 - Largouet /s Auray - 16/09/1754

<u>Décret de tutelle</u>	
Il est recherché un tuteur à Anne MONSARD, fille des défunts François MONSARD et Marie LE PORT, cette dernière tutrice décédée à la Trinité en CARNAC depuis les 15 jours derniers.	
<u>Témoins paternels</u>	
identiques à ceux de la tutelle du 05/03/1753 sauf à la place d'Ambroise GOUZERH :	
2- Jean LE BAYON de Kervourden en CARNAC, oncle du père par alliance.	
<u>Témoins maternels</u>	
identiques à ceux de la tutelle du 05/03/1753 sauf à la place de François ERDEVEN :	
12- François KERDAVID du Hanhon en CARNAC, parent au 1/4.	
Ils nomment pour tuteur Etienne MOINSON.	

Le 6 Février 1764, âgée de 16 ans, Anne MONSARD demande son émancipation à la juridiction de Largouet-sous-Auray. Elle choisit pour curateur spécial François LE MOUROUX de Kermarquer en LA TRINITE, cousin germain de son père. Un an plus tard, le 8 Janvier 1765, elle épouse le matelot Jean LE BOULH (n°82), de Beaumer en CARNAC, alors qu'elle réside à Kerivelen. Le mariage est décrété de justice à Largouet seulement la veille. Mathurin LE BOULH, François LE MOUROUX, Etienne MARY, Laurent LE RUNIGO participent notamment à la noce. Le nouveau couple s'installe à Beaumer. De son côté, la cousine germaine Marguerite MONSARD, épouse à 17 ans le laboureur Jean JEGO, qu'elle rejoint à Kerousse en CARNAC.

B5564 - Largouet /s Auray - 06/02/1764

<u>Décret de majorité</u>	
Anne MONSARD de La Trinité en CARNAC, fille des défunts François MONSARD et Marie LE PORT, âgée de 16 ans et 8 jours, souhaite disposer de ses meubles et des revenus de ses immeubles sous l'autorité de François LE MOUROUX de Kermarquer en CARNAC, qu'elle choisit pour curateur spécial. Elle s'est pourvue à cet effet à la chancellerie de Bretagne les lettres de dispense d'âge datées à Rennes le 01/02/1764.	
<u>Témoins paternels</u>	
1- François KERSERHO de Kerivelen en CARNAC, cousin germain du père.	
2- Pierre GUILLAM de Kerlescan en CARNAC, idem.	
3- Pierre LE BAYON de Kerivelen en CARNAC, idem.	
4- François LE MOUROUX de Kermarquer en CARNAC, idem.	
5- Etienne MOINSON du Moustoir en CARNAC, idem par alliance.	
6- Etienne MARY du Verger en CARNAC, cousin germain d'Anne.	

Témoins maternels

- 7- Louis CAILLOCE de St Laurent en PLOEMEL, oncle d' Anne par alliance.
8- Pierre DRIAN de Kerguillay en CARNAC, cousin germain de la mère.
9- Gilles DRIAN du bourg de CARNAC, cousin germain de la mère.
10- Jean LE CORVEC de Kercado en CARNAC, cousin germain de la mère.
11- Laurent LE RUNIGO du Verger en CARNAC, cousin germain de la mère.
12- François DAVID du Hahon en CARNAC, parent au 1/3 degré à Anne.

Ayant chacune quitté leur village natal de Locqueltas, les deux cousines Anne et Marguerite MONSARD auraient pu vendre la maison familiale à un tiers. Or le 2 Mai 1766, la première acquiert de la seconde la moitié de la petite tenue pour 345L. Avec son mari Jean LE BOULH, ils empruntent même 300L par constitut. Toutefois, cette acquisition ne reste pas longtemps entre leurs mains. Ne vivant pas sur place, ils sont vraisemblablement congédiés quelques années après.

6E7207 - Minutes Jean Vincent GLAIN - 02/05/1766

Témoins

- Jean JEGO, laboureur âgé de 25 ans, et Marguerite MONSARD sa femme de 17 ans, de Kerousse en CARNAC.
- Jean LE BOULCH, matelot, et Anne MONSARD sa femme de Beaumer en CARNAC.
Les dites MONSARD sont cousines germaines.

Biens

La moitié des édifices et superficies d'une petite tenue sous terre et labour consistant en un logis, jardins et prés, à La Trinité-Locqueltas en CARNAC, à domaine congéable du président de ROBIEN et monsieur de KERGALE-LE LIVEC.

Contrat

Jean LE BOULCH et femme acquièrent par subrogation les dits biens pour 345L des autres parties.